

PLR.Les Libéraux-Radicaux, Neuengasse 20, 3011 Berne

Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
DDPS
3003 Bern

Berne, le 19 mars 2026 / VM
Changement de forme juridique RUAG
MRO

Expédition électronique : dilara.bingoel@gs-vbs.admin.ch

Révision totale de la loi fédérale sur les entreprises d'armement de la Confédération (LEAC) et transformation de RUAG MRO en une société anonyme de droit public
Prise de position du PLR.Les Libéraux-Radicaux

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de nous avoir donné la possibilité de nous exprimer dans le cadre de la consultation de l'objet mentionné ci-dessus. Vous trouverez ci-dessous notre position.

Le PLR accueille favorablement le projet du Conseil fédéral visant une révision totale de la loi fédérale sur les entreprises d'armement de la Confédération (LEAC) et la transformation de RUAG MRO en une société anonyme de droit public. La transformation de RUAG en une société anonyme par une loi spéciale est à saluer. De plus, le PLR se félicite toutefois que d'autres formes juridiques aient été examinées (statu quo ; transformation en établissement de droit public ; intégration au sein du DDPS).

Le projet de révision totale de la LEAC renforce la structure l'entreprise et met l'accent sur un pilotage plus solide. Il précise également les obligations en matière de rapports et d'information, ainsi que le processus de communication entre la direction de l'entreprise et le propriétaire. Ces aspects sont essentiels pour s'assurer de la bonne gouvernance de l'entreprise.

Ce projet précise également les obligations en matière de rapports et d'information, ainsi que le processus de communication entre la direction de l'entreprise et le propriétaire. Ces aspects sont essentiels pour s'assurer de la bonne gouvernance de l'entreprise. Par ailleurs, la révision totale de la LEAC apporte également davantage de flexibilité dans la gestion du personnel afin de garantir des prestations indispensables à l'engagement de l'armée.

Dans un environnement sécuritaire de plus en plus incertain, il est important que l'entreprise d'armement de la Confédération puisse répondre de manière optimale aux besoins en équipement de l'armée. Le rôle renforcé du Conseil fédéral et la possibilité de donner des instructions au conseil d'administration afin de préserver les intérêts de la Suisse en matière de politique de sécurité sont souhaitables.

Le changement de forme juridique proposé par le Conseil fédéral correspond davantage aux réalités de RUAG MRO. En effet, le statut de société anonyme de droit public, tout en conservant des filiales soumises au droit privé, correspond davantage au profil de l'entreprise

fournissant des prestations sur le marché sans faire partie de l'administration comme le souligne le projet du Conseil fédéral.

Enfin, le PLR apprécie que cette révision de la loi constitue une étape importante de la mise en œuvre de la stratégie en matière de politique d'armement 2025 du Conseil fédéral et s'inscrit dans le cadre de la prochaine stratégie en matière de politique de sécurité 2026 visant à renforcer la base technologique importante pour la sécurité de la Suisse.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à nos arguments, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos plus cordiales salutations.

PLR.Les Libéraux-Radicaux

Le coprésident



Benjamin Mühleemann
Conseiller aux États

La coprésidente



Susanne Vincenz-Stauffacher
Conseillère nationale

Le secrétaire général



Jonas Projer